

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 9 avril 2025

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **39**
Nombre de représentés : **10**
Nombre d'absents : **15**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE NEUF AVRIL à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_013_CC_13
Convention de délégation de la gestion des eaux pluviales urbaines à la commune de Le Port pour la période 2025-2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 49

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
3 avril 2025

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
16/04/2025

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Alexis POININ-COULIN procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Virginie SALLE procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Philippe LUCAS procuration à M. Bruno DOMEN - Mme Marie-Annick HAMILCARO procuration à Mme Brigitte DALLY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2025

AFFAIRE N°2025_013_CC_13 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES À LA COMMUNE DE LE PORT POUR LA PÉRIODE 2025-2026

Le Président de séance expose :

Contexte

La compétence eaux pluviales urbaines a été transférée en même temps que les compétences eau potable et assainissement des eaux usées, soit au 1^{er} janvier 2020. Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, le Territoire de l'Ouest n'a pas bénéficié de transfert de personnels ni de moyens sur ce volet. Pour des questions d'organisation interne et de manque de moyen, la collectivité a fait le choix de s'appuyer de manière transitoire sur l'expertise de ses communes membres. Durant les dernières années, des conventions transitoires de gestion des ouvrages des eaux pluviales urbaines ont été passées avec toutes ou parties des communes membres du Territoire de l'Ouest :

- 2020 : Saint-Paul
- 2021 : Saint-Paul, Le Port, La Possession, Trois-Bassins, Saint-Leu
- 2022 : Saint-Paul, La Possession, Trois-Bassins, Saint-Leu
- 2023 : Saint-Paul, Le Port, La Possession, Trois-Bassins, Saint-Leu
- 2024 – 2026 : Saint-Paul, La Possession, Trois-Bassins, Saint-Leu

La gestion des eaux pluviales urbaines est une compétence transversale pour laquelle les relations inter services sont au cœur du processus. Le Schéma Directeur Intercommunal des Eaux Pluviales Urbaines s'attachera en premier lieu à définir les contours de cette compétence et dans un second temps à établir les outils de coopération entre les différentes parties prenantes de la gestion des eaux pluviales (gestionnaires de voiries, GEMAPI).

Toutefois cette compétence nécessite une réactivité notamment pour la mise en sécurité des dysfonctionnements sur chaussée.

Le territoire de l'Ouest ne dispose pas de l'organisation nécessaire pour répondre aux enjeux de réactivité de cette compétence, à savoir :

- de régie d'intervention pour la mise en sécurité ;
- d'engin de chantier ;
- de matériels de signalisation.

Convention de délégation

L'article L5216-5 du CGCT dispose que les communautés d'agglomération peuvent déléguer tout ou partie de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines à l'une de ses communes membres selon les modalités définies au sein d'une convention approuvée par les assemblées délibérantes respectives.

L'objectif de cette convention de délégation, d'une durée de 2 ans, est de maintenir et d'assurer la continuité du service public tout en mettant en œuvre une prise en main progressive de la compétence de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines par le Territoire de l'Ouest, selon la répartition temporaire des missions suivantes :

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines		
2025	Commune de Le Port	Territoire de l'Ouest
	Signalement de dysfonctionnement	Travaux neufs

	Mise en sécurité	
	Travaux d'urgence nécessitant une intervention < 12h	Gestion réglementaire et patrimonial
	Travaux d'urgence programmables	Instruction des demandes de DICT
	Travaux d'entretien	Instruction des demandes de PC

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines		
	Commune de Le Port	Territoire de l'Ouest
2026	Signalement de dysfonctionnement	Travaux neufs
	Mise en sécurité	Schéma Directeur Intercommunal
	Travaux d'urgence nécessitant une intervention < 12h	Gestion réglementaire et patrimonial
		Instruction des demandes de DICT
		Instruction des demandes de PC
		Travaux d'urgence programmables
		Travaux d'entretien

La commune reste l'acteur essentiel des actions de proximité telles que la remontée d'information de terrain, la mise en sécurité des personnes et des biens et la réalisation de travaux d'urgence.

La présente convention permet de formaliser ces objectifs et les principes de gestion et d'organisation définis afin d'assurer le maintien d'une gestion efficace des ouvrages d'assainissement des eaux pluviales urbaines.

Elle prend effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Dispositions financières

Le Territoire de l'Ouest supportera la charge financière des prestations relevant de sa compétence, dont la gestion est confiée à la Commune, par la présente convention selon le programme prévisionnel annexé.

Commune		Investissement	Fonctionnement	Total
	2025	45 000 € HT 48 825 € TTC	152 242 € HT 161 167 € TTC	197 242,00 € HT 209 992,00 € TTC
	2026	10 000 € HT 10 850 € TTC	10 000 € HT 10 425 € TTC	20 000,00 € HT 21 275,00 € TTC

Ces charges et prestations seront arrêtées de façon définitive selon les modalités définies à la convention et à la fin de la prestation soit au 31/12/2026.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/02/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTIONS) 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250416-2025_013_CC_13-DE

- **APPROUVER la signature d'une convention de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines entre le Territoire de l'Ouest et la commune de Le Port ;**
- **DIRE que les crédits sont inscrits au budget général 2025 de la collectivité ;**
- **AUTORISER le Président à signer toutes les pièces liées à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président